

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS**

À la cent cinquante et unième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 18 mars 2026 à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

**SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :**

Monsieur Daren Jones	préfet;
Monsieur Marco Wellman	préfet suppléant, maire de Gros-Mécatina;
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon;
Madame Dale Roberts Keats	conseillère, mairesse de Bonne-Espérance;
Madame Gladys Driscoll Martin	conseillère, mairesse de Saint-Augustin.
Madame Chantale Otis	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daren Jones.

**SONT AUSSI PRÉSENTES:**

Madame Karine Monger	directrice générale et greffière-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2026-03-01  
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
  - 3.1 Résolution 2026-03-02  
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2026;
4. Correspondances;
5. Administration;
  - 5.1 Résolution 2026-03-03  
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026 - Approbation;
  - 5.2 Résolution 2026-03-04  
Offre d'emploi - Agent administratif;
6. Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;
  - 6.1 Résolution 2026-03-05  
Municipalité de Blanc-Sablon;
  - 6.2 Résolution 2026-03-06  
Municipalité de Saint-Augustin;
7. Résolution 2026-03-07  
Adoption du rapport d'utilisation des sommes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 dans le cadre du fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 - Projet Signature Innovation;
8. Résolution 2026-03-08  
Adoption du rapport d'utilisation des sommes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 dans le cadre du fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 - Vitalisation et Coopération intermunicipale;
9. Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR);
  - 9.1 Résolution 2026-03-09  
Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2025-2026;
  - 9.2 Résolution 2026-03-10  
Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2026-2027;
10. Résolution 2026-03-11  
Priorités du comité de sécurité publique;
11. Résolution 2026-03-12  
Abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et restrictions au programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET);
12. Affaires nouvelles;

13. Période de questions;
14. Fermeture de la séance.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 16 h 09 et Monsieur Daren Jones souhaite la bienvenue à tous.

### **RÉSOLUTION – 2026-03-01      LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Marco Wellman

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 mars 2026.

### **PROCÈS-VERBAL**

### **RÉSOLUTION – 2026-03-02      LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 février 2026;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Chantale Otis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 février 2026.

### **CORRESPONDANCES**

La correspondance a été déposée auprès des membres du conseil.

### **ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION – 2026-02-03      RAPPORTS DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 28 FÉVRIER 2026 - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du-Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1er au 28 février 2026 totalisant 142 341.93 \$.

### **RÉSOLUTION 2026-03-04      OFFRE D'EMPLOI - AGENT ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent administratif a été créé au sein de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit procéder à l'affichage de ce poste afin de recruter un candidat qualifié;

CONSIDÉRANT QUE la MRC mettra en place un comité de sélection chargé de conduire les entrevues et d'évaluer les candidatures;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection devra remettre un compte-rendu au conseil de la MRC afin de permettre la prise de décision finale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Otis

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D’AFFICHER le poste d’agent administratif du 19 mars 2026 au 3 avril 2026;

DE NOMMER Monsieur Marco Wellman, préfet suppléant, Madame Gladys Driscoll Martin, mairesse de Saint-Augustin et Madame Dale Roberts Keats, mairesse de Bonne-Espérance au comité de sélection pour ce poste, chargé de conduire les entrevues et de présenter ses recommandations au conseil.

#### **REGLEMENT RELATIF A L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BATIMENTS**

##### **RESOLUTION 2026-03-05            MUNICIPALITE DE BLANC-SABLON**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon a transmis à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 2026-R-001 relatif à l’occupation et à l’entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon a adopté, le 17 février 2026, le règlement numéro 2026-R-001 relatif à l’occupation et l’entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la MRC en a reçu une copie le 18 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE l’aménagiste a soumis un avis favorable concernant la conformité de ce règlement au schéma d’aménagement et de développement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D’APPROUVER le règlement numéro 2026-R-001 relatif à l’occupation et à l’entretien des bâtiments de la Municipalité de Blanc-Sabon;

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à son égard et transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la municipalité en vertu de la LAU, Extrait art.145.41 à 145.41.7.

##### **RÉSOLUTION 2026-03-06            MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Augustin a transmis à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 2026-R004 relatif à l’occupation et à l’entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Augustin a adopté, le 17 février 2026, le règlement numéro 2026-R004 relatif à l’occupation et l’entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la MRC en a reçu une copie le 18 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE l’aménagiste a soumis un avis favorable concernant la conformité de ce règlement au schéma d’aménagement et de développement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Otis

APPUYÉ par Monsieur Marco Wellman

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D’APPROUVER le règlement numéro 2026-R004 relatif à l’occupation et à l’entretien des bâtiments de la Municipalité de Saint-Augustin;

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à son égard et transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la municipalité en vertu de la LAU, Extrait art.145.41 à 145.41.7.

**RÉSOLUTION 2026-03-07****ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025 DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 - PROJET SIGNATURE INNOVATION**

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 – Projet Signature Innovation intervenue entre la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour réaliser le projet «Maritime et Touristique : Transformer notre réalité dans l'avenir grâce à la Signature Innovation» et ainsi positionner comme leader de grands projets d'ensemble venant établir ou consolider l'identité territoriale de la MRC dans la domaine d'intervention maritime et touristique en contexte nordique et éloigné;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.15 de l'entente prévoit que la MRC s'engage à produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre annuellement au comité directeur un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT QUE le rapport produit comprend tous les éléments mentionnés dans l'annexe B dont l'état de l'utilisation des sommes, la contribution de la MRC, les activités réalisées et les résultats atteints;

CONSIDÉRANT QUE le rapport sera remis aux membres du comité directeur et publié sur le site Web de la MRC après son adoption;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport d'utilisation des sommes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 – Projet Signature Innovation.

DE MANDATER la coordinatrice de développement économique responsable d'effectuer les communications et les actions subséquentes requises par le biais de l'entente;

**RÉSOLUTION 2026-03-08****ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025 DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4 - VITALISATION ET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 - Soutien à la Vitalisation et à la Coopération Intermunicipale est intervenue entre la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit à l'article 4.17 que la MRC s'engage à produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre à la ministre un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT QUE le rapport produit comprend tous les éléments mentionnés dans l'annexe B dont l'état de l'utilisation des sommes, la contribution de la MRC, les activités réalisées et les résultats atteints;

CONSIDÉRANT QUE le rapport sera remis aux membres du comité directeur et publié sur le site Web de la MRC après son adoption;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport d'utilisation des sommes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 - Soutien à la Vitalisation et à la Coopération Intermunicipale;

DE MANDATER la coordinatrice au développement économique responsable d'effectuer les communications et les actions subséquentes requises par le biais de l'entente.

## **PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR)**

### **RÉSOLUTION 2026-03-09      PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) 2025-2026**

CONSIDÉRANT QUE le Plan budgétaire du gouvernement du Québec diffusé en mars 2020 prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars afin que les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation ainsi que la ministre déléguée ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le réseau Accès entreprise Québec sera la porte d'entrée des entreprises vers les services qui leur sont dédiés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a adopté la résolution numéro 2021-04-14, lors de la séance du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le 21 avril 2021, autorisant, notamment la signature de la convention d'aide financière liée au déploiement du réseau AEQ;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide prévoit également comme engagement de la MRC de produire et de soumettre au Ministre un plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) correspondant à la réalité et aux défis de son milieu;

CONSIDÉRANT QUE ce plan doit identifier quels seront les objectifs d'amélioration des services économiques offerts aux entreprises par la MRC et qu'elle doit démontrer qu'elle utilise ces ressources pour bonifier son offre de services économiques existants et qu'elle fonde cette offre sur les besoins propres aux entreprises et OBNL de son milieu;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle version du PIAR a été présentée au comité avisé le 12 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Otis

APPUYÉ par Monsieur Marco Wellman

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER le document modifié intitulé « Plan d'intervention et d'affectation des ressources dans le cadre d'Accès Entreprise Québec »;

DE DÉPOSER le « Plan d'intervention et d'affectation des ressources dans le cadre d'Accès Entreprise Québec » au Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

### **RÉSOLUTION 2026-03-10      PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) 2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE le Plan budgétaire de mars 2024 prévoit 22,6 M\$ pour le maintien des services visant à accompagner les entreprises dans leur croissance au sein des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre délégué à l'économie a annoncé le 22 avril 2025 le déploiement du Réseau accès PME ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacune des étapes de développement de leur entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les membres du réseau, soit les services de développement économique des MRC ou des organismes délégataire, sont la porte d'entrée pour le soutien aux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation (RLRQ, chapitre M-14.1), la MINISTRE a pour mission, en matière d'économie, de soutenir l'entrepreneuriat, le repreneuriat la croissance des entreprises de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le MINISTRE a été autorisée à octroyer à chacune des MRC une subvention d'un montant maximal de 215 000\$ pour l'exercice financier 2025-2026, pour le renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs et à signer une convention de subvention à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), une MRC peut notamment prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi, une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent doit transmettre, dès que possible suivant la signature de la présente convention une mise à jour de son Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) et une mise à jour de la composition de son comité adviseur;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER le document modifié intitulé « Plan d'intervention et d'affectation des ressources » sous Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises;

DE DÉPOSER le « Plan d'intervention et d'affectation des ressources » au Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

#### **RÉSOLUTION 2026-03-11 PRIORITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent forme avec le sergent de la Sûreté du Québec du poste de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent le comité de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a décidé d'accepter les priorités sur lesquelles il travaillera au cours de la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Otis

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PRIORISER les éléments suivants dans l'ordre proposé en tant que priorités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour le comité de sécurité publique:

- 1- Prévenir et lutter les drogues illégales;
- 2- Police de proximité - maintenir une visibilité dans les communautés tout en appliquant le Code de la sécurité routière;
- 3- Protection des enfants et des aînés par le biais de la sensibilisation et de l'éducation;

D'ENVOYER une copie de cette résolution à l'agent Keven Beaudoin, et Lieutenant André-Pierre Doré, Sûreté du Québec.

#### **RÉSOLUTION 2026-03-12 ABOLITION DU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE (PEQ) ET RESTRICTIONS AU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET)**

CONSIDÉRANT QUE le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) qui constituait une voie rapide vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs déjà établis au Québec et les diplômés du Québec, a été aboli le 19 novembre 2025 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette abolition a laissé sans solution de nombreuses personnes en emploi, notamment les travailleur.euse.s non qualifié.e.s, malgré leur contribution essentielle à la vitalité des collectivités partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a imposé des restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024 qui causent, depuis près d'un an, des pertes importantes de main-d'œuvre dans les entreprises incapables de renouveler les permis de leurs travailleur.euse.s;

CONSIDÉRANT QUE ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 35% des entreprises concernées;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleur.euse.s étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du PEQ a accru l'urgence d'agir pour le renouvellement des permis des travailleur.euse.s étrangers temporaires;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l'abolition du PEQ et demande la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ, ainsi que l'abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleur.euse.s concerné.e.s;

CONSIDÉRANT QUE selon un sondage Léger commandé par l'UMQ, 79% de la population estime que la planification de l'immigration doit refléter les besoins de toutes les régions et permettre aux travailleur.euse.s établis de rester au Québec;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au gouvernement du Québec la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ; au gouvernement du Canada la mise en place d'une clause de droits acquis pour les travailleur.euse.s du PTET déjà au pays, des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleur.euse.s étrangers déjà en poste et d'en recruter où les besoins sont critiques, le rétablissement du processus de traitement simplifié et des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution aux personnes et organismes suivants : Monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Monsieur André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'immigration, de francisation et d'intégration, Monsieur Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de francisation et d'intégration, Monsieur Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, de francisation et d'intégration. Madame Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles, Monsieur Joël Lightbound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Monsieur Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada, Monsieur Alexandre Boulerice, porte-parole du Développement économique du Québec du Nouveau parti démocratique, Monsieur Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d'Immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté, Madame Kateri Champagne-Jourdain, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, Madame Marilène Gill, députée de Côte-Nord-Kawawachikamach-Nitassinan et à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 16 h 44, il est proposé par Monsieur Colin Shattler, appuyé par Monsieur Marco Wellman que la séance soit levée.